



JEUNESSE & EUROPE

POLITIQUES STRUCTURANTES

ERASMUS +

ERASMUS + C'EST QUOI ?

Instrument principal de la politique de jeunesse de l'UE, le programme Erasmus + est un programme cadre adopté pour 7 ans (2014-2020) comprenant un ensemble d'objectifs, de priorités, d'actions et de ressources pour contribuer aux objectifs établis dans le cadre du Pacte Européen pour la jeunesse et d'Europe 2020.

QUELS CONTENUS POUR ERASMUS + ?

Le programme Erasmus + est l'outil principal de l'UE pour apporter une valeur ajoutée européenne aux politiques nationales des états-membres dans **les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.**

Dans son chapitre « **jeunesse** » ce programme vise à :

- Améliorer le niveau des compétences et aptitudes clés des citoyens de l'UE, y compris chez les jeunes les moins favorisés.
- Favoriser la participation à la vie démocratique, l'intégration au marché du travail, le dialogue interculturel, l'intégration sociale.
- Favoriser l'amélioration de la qualité, l'innovation, l'excellence et l'internationalisation des acteurs de l'animation socio-éducative, notamment en renforçant la coopération entre les organisations de jeunesse et d'autres acteurs pertinents.
- Etablir une complémentarité entre politiques locales, régionales et nationales pour favoriser le développement d'une politique de jeunesse fondée sur la reconnaissance de l'éducation non-formelle.
- Renforcer la dimension internationale des activités dans le domaine de la jeunesse en tant que structures de soutien des jeunes.

Ces objectifs se mettent en œuvre au travers de **3 actions principales** :

- La mobilité des individus
- La coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques
- Le soutien à la réforme des politiques

Mais la principale caractéristique de ce programme est l'approche intégrée de toutes les formes d'éducation (enseignement formel primaire, secondaire, supérieur, éducation non-formelle, par le sport, tout au long de la vie, formation continue, ...). Tout en respectant la diversité de ces formes d'éducation, le programme Erasmus+ leur propose des objectifs, des priorités et des actions communes afin d'envisager l'éducation de manière holistique quel que soit le parcours des individus.

Le soutien à la réforme politique invite tous les acteurs des politiques de jeunesse à créer plus de liens entre ces différents secteurs de l'éducation, à rénover leurs approches et à y impliquer les publics concernés.



ERASMUS +

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS SOUTENUES PAR ERASMUS + ?

Les activités principales soutenues par le programmes « Erasmus + » sont :

LA MOBILITÉ DES INDIVIDUS À DES FINS D'APPRENTISSAGE

- Les échanges de jeunes
- Le volontariat
- La mobilité des animateurs socio-culturels
- La mobilité étudiante
- Les stages professionnels à l'étranger
- La mobilité des enseignants
- La mobilité du personnel des organisations actives dans le domaine de l'éducation
- L'assistantat linguistique
- Les masters conjoints

LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'INNOVATION ET D'ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES

- Les partenariats stratégiques entre des organisations visant à développer et à mettre en oeuvre des initiatives conjointes
- La mise en place de plates-formes informatiques au service de tous les secteurs de l'éducation
- Les projets éducatifs communs, la coopération régionale, les bureaux d'information nationaux, ...
- Les partenariats entre le monde du travail et les établissements d'enseignement

LE SOUTIEN À LA RÉFORME DES POLITIQUES

- La mise en place des politiques européennes au niveau national
- La mise en oeuvre au sein des Etats Membres des outils de reconnaissance et de transparence de l'UE
- Le Dialogue Politique dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse. Notamment via le Dialogue Structuré
- Le forum européen de la jeunesse, les centres de ressources pour le développement de l'animation socio éducatif, le réseau eurodesk

Contrairement à une idée fréquemment répandue « Erasmus + » n'est pas qu'un simple programme de financement d'organisations basées dans les états membres. Au-delà de ça, il s'agit aussi d'un cadre structurant pour la stratégie de l'UE pour l'accompagnement et la recherche dans le domaine de l'éducation. Les actions soutenues concernent aussi le fonctionnement de plusieurs institutions ou mécanismes qui œuvrent à la politique européenne en matière de jeunesse comme le Forum Européen de la Jeunesse, les centres de ressources et la garantie de prêts aux étudiants.



ERASMUS +

LES MOYENS ALLOUÉS À « ERASMUS + »

L'Union Européenne, dans un souci de cohérence, a décidé de structurer son budget autour des principaux axes de la stratégie Europe 2020¹. Le programme « Erasmus + » est une composante de la ligne budgétaire « Pour une croissance Intelligente et Inclusive » qui représente 47% du budget européen (premier budget de l'UE).

En son sein, le programme Erasmus + est crédité de 14 milliards d'euros sur 7 ans. Un chapitre budgétaire est particulièrement dédié à la jeunesse, représentant 10% du montant global.

Au-delà des moyens financiers, le programme Erasmus + met à disposition des acteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport tout un ensemble de réseau de compétence et de ressources qui apporte un soutien immatériel non négligeable au développement de la qualité des systèmes d'éducation en Europe.

C'est aussi tout un réseau d'agences nationales réparties dans chaque pays du programme, ou d'organismes assurant cette fonction au sein des pays partenaires (Balkans, Europe de l'Est et Caucase, Euro-méditerranée)

EN TANT QU'ASSOCIATION, QUEL RAPPORT AVEC « ERASMUS + » ?

« Erasmus + » vise, entre autre, à susciter, repérer, accompagner, soutenir et évaluer les initiatives locales qui se rapportent à ses objectifs. En tant qu'association de jeunesse ou d'éducation populaire certaines de vos actions s'inscrivent certainement dans le cadre d'« Erasmus + ».

A vous d'identifier lesquels et de voir quelle plus-value Européenne votre projet pourrait avoir. C'est-à-dire, en quoi le fait de le développer au-delà de votre cadre habituel vous permettrait de toucher plus de personnes ou d'avoir une action de meilleure qualité.

¹Voir dépliant «Jeunesse et Europe – Textes et cadres de référence »



GARANTIE POUR LA JEUNESSE

QU'EST-CE QUE LA GARANTIE JEUNESSE ?

La garantie jeunesse c'est l'assurance offerte par l'UE aux jeunes de ne jamais « laisser tomber » une personne qui sortirait du système d'éducation formelle sans une proposition alternative concrète. La garantie jeunesse est issue d'une recommandation du conseil de l'UE d'avril 2013 et est basée sur le constat qu'on ne peut se passer d'un investissement dans la jeunesse européenne, car les jeunes sont ceux qui sont le plus frappés par la crise et une des catégories de population les plus vulnérables.

Cette recommandation est également issue de la stratégie Europe 2020 en contribuant à la réalisation de 3 de ses objectifs en termes d'emplois, de décrochage scolaire, de pauvreté et d'exclusion sociale.

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

L'expression « Garantie pour la Jeunesse » renvoie au fait de pouvoir proposer à chaque jeune dans toute l'UE : Un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois qui suivent la perte d'un emploi ou une sortie du système scolaire.

Cela se traduit par une obligation des états de déclencher la garantie pour la jeunesse dès l'inscription auprès d'un service pour l'emploi (Mission locale par exemple), ou tout autre système de repérage des jeunes décrocheurs lié au contexte des états membres.

Outre ce repérage, les Etats membres sont chargés de construire un système permettant d'appliquer la garantie en identifiant clairement qui en est responsable, diffusant l'information, renforçant les partenariats avec le monde du travail (syndicats, entreprises, ...), en impliquant des jeunes dans sa mise en œuvre.

EXTRAIT DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE GARANTIE POUR LA JEUNESSE :

Mesures de soutien à l'insertion sur le marché du travail

Amélioration des compétences

11. Proposer aux jeunes ayant quitté prématurément l'école et aux jeunes peu qualifiés des parcours pour réintégrer l'enseignement ou la formation ou encore des programmes éducatifs de deuxième chance prévoyant des environnements d'apprentissage qui répondent à leurs besoins spécifiques et leur permettent d'acquérir la qualification qu'ils n'avaient pas réussi à obtenir.

12. Veiller à ce que les mesures prises dans le cadre d'un dispositif de garantie pour la jeunesse visant à améliorer les compétences et les aptitudes contribuent à résoudre les inadéquations existantes et à répondre à la demande de main-d'œuvre.

13. Veiller à ce que les efforts visant à renforcer les compétences et les aptitudes englobent les compétences en matière de TIC/numériques; promouvoir la valorisation des connaissances et des compétences professionnelles en veillant à ce que les programmes d'études et la certification dans le domaine des TIC soient conformes aux normes et comparables à l'échelle internationale.

14. Inciter les écoles, y compris les centres de formation professionnelle, et les services de l'emploi, à promouvoir l'entrepreneuriat et l'activité indépendante auprès des jeunes et à fournir des conseils à ce sujet, notamment à travers des formations à l'entrepreneuriat.

15. Mettre en œuvre la recommandation du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel.

Mesures liées au marché du travail

16. Le cas échéant, réduire les coûts non salariaux du travail pour renforcer les perspectives d'embauche des jeunes.



GARANTIE POUR LA JEUNESSE

A QUI EST CE QU'ELLE S'ADRESSE ?

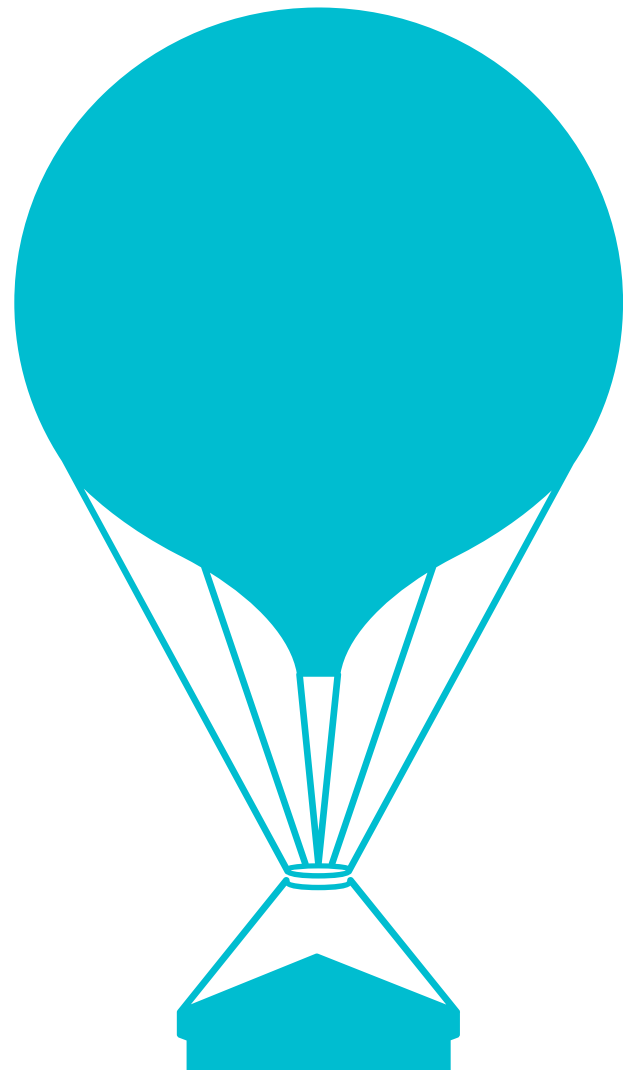
La garantie jeunesse s'adresse bien sûr à tous les jeunes en Europe, mais plus particulièrement aux 12,9% d'entre eux, âgés de 15 à 24 ans, qui ont quitté prématurément le système scolaire, qui sont sans emplois, et potentiellement issus de milieu défavorisé.

LE RÔLE DE L'UE DANS CETTE GARANTIE POUR LA JEUNESSE ?

L'Union Européenne a permis d'établir un cadre continental pour une politique commune de lutte contre le décrochage scolaire. Il est maintenant bien de la responsabilité des Etats Membres d'en faire une réalité afin d'assurer ensemble les objectifs fixés en terme de croissance durable et intelligente.

La commission européenne met pour cela les instruments de financement de sa politique de cohésion sociale à leur service

L'Union Européenne assurera également un travail de mise en relation des différents acteurs clés de manière à ce que les bonnes pratiques dans ce domaine puissent être partagées.





MÉTHODE ET ACTEURS : LA MOC

Vous aurez certainement remarqué à la lecture de ces fiches que la politique jeunesse de l'Union Européenne ne comprend que très rarement d'objectifs chiffrés ou de directives faites aux états membres. Alors, incompétence des acteurs européens ? Indécision ? Manque de consensus ? Rien de tout cela, c'est la MOC !

LA MOC : MÉTHODE OUVERTE DE COORDINATION

Pour l'ensemble de ses politiques l'objectif de l'Union Européenne est de faire converger les différentes politiques nationales de manière à produire un maximum d'effets, de synergies et de résultats. Pour cela les moyens divergent. L'idée de la MOC s'est construite sur l'idée que dans certains domaines (la jeunesse, la culture, ...) éditer des directives, des textes législatifs ne faisait pas sens. Nous sommes dans un aspect très qualitatif totalement intégré dans des contextes nationaux et culturels différents. Nous sommes surtout dans un domaine où il n'y a pas de « bonnes » ou de « mauvaises » solutions.

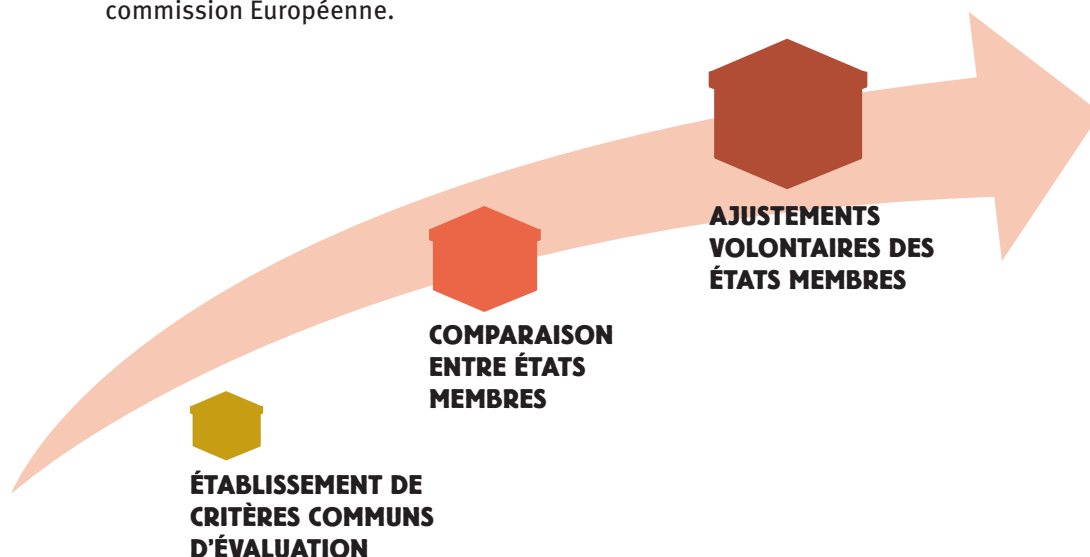
COMMENT ÇA MARCHE ?

La MOC prévoit une convergence des politiques dans le domaine de la jeunesse basée sur le concept de « Soft Law »². Elle prévoit un travail de fond censé faire émerger des solutions nouvelles qui petit à petit s'imposeront comme des évidences dans les états membres.

Les états membres se dotent ensemble d'objectifs communs dans des politiques qui sont de leur compétence, d'un calendrier, d'outils et d'espace de réflexion. L'Union Européenne leur permet de se comparer ensemble, entre pairs, sur des critères communs et établis de manière coopérative et ouverte.

Cette coopération leur permet par la suite de pouvoir améliorer leurs politiques nationales en vue d'accroître leur impact ou leur efficacité.

Ce travail entre exécutifs des états membres est proposé et animé par la commission Européenne.



² Loi douce

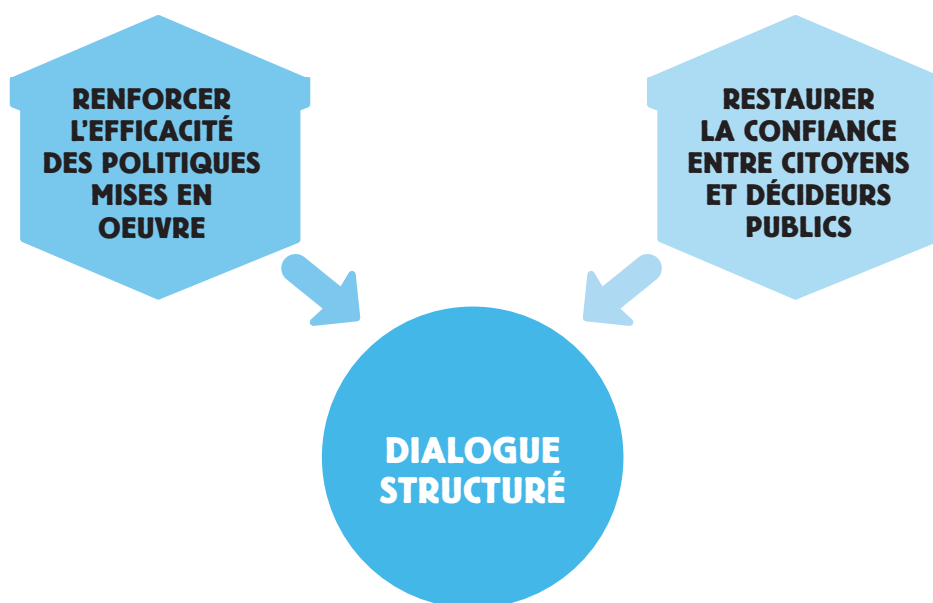


LE DIALOGUE STRUCTURÉ

Issue de la Méthode Ouverte de Coordination (voir précédemment) le Dialogue Structuré est une méthode applicable à tout niveau visant l'implication des citoyens dans les politiques les concernant. Le Dialogue Structuré est caractérisé par des enjeux, des principes et des résultats spécifiques.

LES ENJEUX DU DIALOGUE STRUCTURÉ

Dans le contexte d'une Union Européenne parfois considérée comme éloignée de ses citoyens, une défiance générale envers les élites et un manque de confiance dans l'efficacité de l'action publique le Dialogue Structuré est la réponse institutionnelle à 2 enjeux identifiés :



- Le premier enjeu est de « renforcer l'efficacité des politiques mises en œuvre » en partant du principe que des espaces de dialogues permettent de mieux identifier les besoins, attentes et solutions innovantes répondant à des enjeux sociétaux. De plus l'implication de la société civile dans la conception des politiques publiques favorise son implication par la suite dans leur mise en œuvre et évite toute posture de défiance.
- Le deuxième enjeu concerne la confiance entre citoyens et décideurs publics. Les liens entre ces 2 parties existent de manière formelle (par le vote par exemple) ou informelle (débats, rencontres, lien via les médias, enquêtes d'opinions, ...), voire de façon plus frontale (grèves, manifestations, action violente, ...). L'enjeu est donc de structurer ces liens autour de principes afin d'assurer un travail le plus serein et efficace possible.



LE DIALOGUE STRUCTURÉ

LES PRINCIPES DU DIALOGUE STRUCTURÉ

Enfermer des citoyens et des décideurs publics dans la même pièce, ou exprimer une opinion ne suffit pas à mettre en place un Dialogue Structuré. Encore faut-il que le dialogue s'inscrive dans plusieurs principes complémentaires :

COPILOTAGE

- Toutes les parties prenantes sont associées dès le départ à la définition du processus
- Le pilotage est institutionnalisé
- Le public associé est défini dès le départ

ATTENDUS DÉFINIS

- L'ensemble des parties sont d'accord sur le type de résultat qui devra être produit (bien sûr on s'accorde sur la forme, le contenu quant à lui sera élaboré lors du processus)
- Une thématique est identifiée, on sait de quoi l'on parle

PRINCIPES DU DIALOGUE STRUCTURÉ

CALENDRIER COMMUN

- Des échéances claires pour chacun et définies en avance
- Plusieurs étapes de travail, en commun ou séparé

MODE DE RELATIONS DÉFINI

- Le format des rencontres, consultations, activités est défini en avance et cohérent avec le calendrier
- Les échanges entre les différentes parties prenantes du dialogue sont réguliers et impliquent des points de contact identifiés

QUELS RÉSULTATS POUR LE DIALOGUE STRUCTURÉ ?

L'ensemble des principes établis ci-dessus vise à produire des résultats politiques qui vont bien au-delà de la simple consultation ou de l'échange.

Qu'appelle-t-on « résultats politiques » ? Ce sont des éléments de choix collectifs qui auront un impact sur la vie des citoyens. Mais il s'agit bien de décisions co-construites via un Dialogue et pas uniquement du processus.

Ces décisions peuvent être opérationnelles, budgétaires, traduites en termes d'orientations long-terme. Elles peuvent se concrétiser par un document d'orientation, une délibération, une résolution conjointe, un discours, un programme d'action, ... selon leur nature et les institutions concernées.

DIALOGUE STRUCTURÉ ET JEUNESSE ?

Le Dialogue Structuré est une méthode pouvant être utilisée dans différents contextes et sur des thématiques variées. Cependant cette pratique est plutôt bien instituée et appréciée au niveau européen dans le domaine de la jeunesse et ce pour deux raisons :

- La jeunesse est le premier secteur dans lequel le Dialogue Structuré a pu être expérimenté. Ainsi les différents acteurs, institutionnels ou non, ont, dès le départ, pu être investis et proposer des solutions adaptées.
- L'éducation à la démocratie, les questions d'engagement des jeunes ou la participation politique font déjà partie des propositions éducatives d'une majeure partie des acteurs du secteur de la jeunesse. Pour la plupart des organisations le Dialogue Structuré représente à la fois une fin et un moyen, un outil d'éducation par l'action.



LE FORUM EUROPÉEN DE LA JEUNESSE

LE FORUM EUROPÉEN DE LA JEUNESSE C'EST QUOI ?

Le Forum européen de la Jeunesse est une plateforme européenne des organisations de jeunesse établie par des conseils nationaux de jeunesse et des organisations internationales non gouvernementales de jeunesse répartis à travers l'Europe, dont le but est de défendre les intérêts des jeunes de toute l'Europe.

Le FEJ a le statut d'organisation internationale et a été établi en 1996 par des conseils nationaux de jeunesse et des organisations internationales non gouvernementales de jeunesse. Il est le successeur du Forum européen de l'UE établie en 1978, du Conseil des Comités nationaux européens de jeunesse (CENYC) établie en 1963 et du Bureau européen de Coordination des Organisations internationales non gouvernementales de Jeunesse (BEC) établie en 1972 qui représentaient les intérêts des jeunes depuis les années 70.

QUI SONT LES MEMBRES DU FORUM EUROPÉEN DE LA JEUNESSE ?

Le Forum Européen de la Jeunesse est composé de 99 membres qui se divisent en 2 catégories :

- Les Conseils Nationaux de Jeunesse : ils représentent la voix des organisations de jeunesse d'un Etat. Leurs formats, prérogatives, compositions peuvent être variables selon l'histoire politique, culturelle, sociale du pays. Un seul Conseil National de Jeunesse est autorisé par pays (sauf exceptions particulières).
- Les Organisations Internationales Non-Gouvernementales de Jeunesse : les organisations internationales de jeunesse peuvent s'investir dans le Forum Européen de la Jeunesse par acceptation de l'assemblée générale et sous réserve que leurs buts, actions, objectifs soient similaires à ceux des organisations déjà présentes au sein du FEJ et s'ils elles comptent au moins 10.000 membres dans 10 états européens.

Dans tous les cas les membres du FEJ doivent être des organisations légalement constituées dans leurs propres pays, indépendantes, ouvertes à tous et souscrivant sans réserve aux objectifs du Forum européen de la Jeunesse.

POURQUOI SE REGROUPER ?



L'union européenne reconnaît fortement l'importance d'un dialogue avec la société civile dans la construction et la mise en œuvre de ses politiques publiques. Ainsi, diverses plateformes, organisations européennes ont été constituées par les acteurs européens concernés (syndicats, entreprises, partis politiques et associations).

Le Forum Européen de la Jeunesse vise à « incarner la voix des jeunes en Europe », faire des jeunes des « *Citoyens égaux [...] encouragés et soutenus pour réaliser pleinement leur potentiel en tant que citoyens du monde* ».

QUELS SONT LES RÉSULTATS ?

Le FEJ est ainsi impliqué sur la définition des politiques européennes dans le domaine de la jeunesse : budget, programme « Erasmus + », garantie Jeunesse, Dialogue Structuré, ...

Ses membres sont habilités à siéger dans différentes institutions et/ou organes de conception de la politique européenne où ils peuvent agir directement. Mais le FEJ mène aussi des campagnes de mobilisation, d'information de la société civile européenne, des actions de lobbying en faveur d'une meilleure prise en compte de la jeunesse, ses besoins et attentes.

DANS MON QUOTIDIEN ?

Beaucoup de politiques européennes ont finalement un impact très concret dans la vie des jeunes et dans leurs organisations. Un jeune bénéficiant de la garantie jeunesse ou une association accueillant un volontaire européen sont au final bénéficiaire de politiques sur lesquelles le FEJ a contribué.

Le CNAJEP est le Conseil National de la Jeunesse français, représentant la jeunesse française au sein du Forum européen de la Jeunesse, dont il est un membre fondateur. Les organisations de jeunesse peuvent se rapprocher du CNAJEP pour faire partager des préoccupations particulières qui pourraient être relayées au niveau européen.



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur, et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.